

Sentier des Dues

CC de l'Argonne Ardennaise - Monthois



champ de blé (libre de droit)



Depuis Monthois, gagner la source des dues qui alimentait autrefois tout le village.

Vous arpentez les chemins au travers de paysages agricoles et aurez un beau point de vue sur les hauteurs au niveau des Dues.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 h 30

Longueur : 9.9 km

Dénivelé positif : 97 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Nature, Paysages et panoramas

Itinéraire

Départ : Place de la mairie, 08400 Monthois

Arrivée : Place de la mairie, 08400 Monthois

D/A Au départ de la Place de la Mairie à [Monthois](#), emprunter la rue des champs sur environ 260m.

(1) Tourner à droite sur le chemin (au coin de la maison au 30 rue des champs)
Continuer toujours tout droit sur ce même chemin, passer un petit pont.

(2) Arriver à un croisement et prendre à gauche

(3) A ce nouveau carrefour, prendre à gauche puis directement à droite 30m après.
Continuer toujours tout droit jusqu'à la RD15.

(4) Traverser la RD15 et prendre le chemin en face. Évoluer toujours tout droit sur ce chemin. Croiser la source des Dues, longer le bois. Laisser un chemin sur la droite.

(5) Au carrefour entre les deux chemins blancs, tourner à gauche pour redescendre en direction de Monthois. Poursuivre toujours tout droit.

(6) Arrivée à l'entrée de Monthois, faire 80m environ sur la RD306 puis tourner à gauche rue felka.

(7) Tourner à gauche rue Tabure et enfin à gauche rue de l'Argonne pour rejoindre la place du village.



Sur votre chemin...





Toutes les infos pratiques

Recommandations

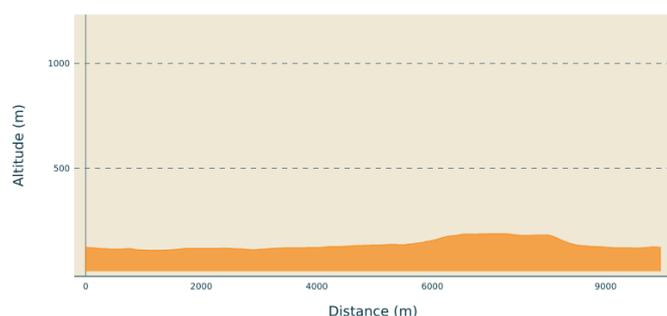
Partir avec un équipement adapté, attention aux tiques et aux chenilles processionnaires

Être vigilant lors des traversées de routes

Rester sur le sentier

Télécharger la trace avant de partir

Profil altimétrique



Altitude min 109 m
Altitude max 188 m

Accès routier

Monthois à 10kms au sud de Vouziers
via la D982

Monthois à 30kms au nord de Ste
Menehould via la D982

Parking conseillé

Place de la Mairie, Monthois